

Séance du 07 mars 2023

L'an deux mil vingt trois et le sept mars, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Procurator(s) :****Étai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
03 mars 2023

**Étai(en)t excusé(s) :**

Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. HEGUY Antton, M. JORAJURIA Ramuntxo

Date d'affichage
03 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

14 mars 2023
--------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. DACHAGUER Peio

et publication du
14 mars 2023

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 7 mars 2023,

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	0,00
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
	- un excédent d'investissement de :	312 267,22
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	312 267,22
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT	0,00
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	312 267,22

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à OSSES, le 7 mars 2023

Le Maire Jean-Marc OÇAFRAIN

